



Communiqué de presse

Fos-sur-Mer, le 31 mai 2024

Ascométal : un repreneur pour le site de Fos-sur-Mer

La réaction de René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer

Le Tribunal de commerce de Strasbourg a rendu sa décision. La justice valide la reprise du site de Fos par Marcegaglia, prévoyant de sauvegarder le site de Fos ainsi que l'ensemble des 330 emplois.

Une satisfaction pour René Raimondi, maire de Fos-sur-Mer qui, dès l'annonce du désengagement de l'ancien propriétaire, a affirmé son soutien à Ascométal. A l'heure où la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer s'engage dans un processus de décarbonation et de transition énergétique, il était inacceptable qu'Ascométal disparaisse du paysage fosséen. D'autant plus qu'Ascométal est l'un des fleurons d'une aciérie électrique en avance sur son temps et qui fabrique de l'acier vert.

« Je pense aux salariés mais aussi à leur famille qui doivent vivre cette annonce de reprise comme un soulagement. Au nom de la Ville de Fos-sur-Mer et de ses habitants, je suis heureux de cette annonce qui montre que la ZIP de Fos est un territoire d'exception où l'industrie, présente comme future, a toute sa pertinence. »

Une nouvelle étape pour Ascométal et les 330 salariés va s'ouvrir. Elle montre la dynamique de ce territoire d'exception industrielle.

Contact presse
Daniel Cismondo
06 73 35 18 71